

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉPARTEMENT DU GERS****VILLE DE PAVIE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	16/06/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 22 juin 2023 à 21H00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Ludovic SICARD à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE.

**SECRETAIRE** : Philippe SENTEX

**Délibération n° 2023-028****7.10 Finances locales****Objet : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Monsieur le Maire expose :

**VU** la demande de sollicitation financière du Conseil départemental au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),  
**VU** la participation volontaire et d'un montant libre demandée au titre du FAJ par le Conseil départemental à la ville de Pavie pour l'année 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de concourir à la lutte contre les exclusions et en faveur de l'insertion des jeunes,

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 200€ au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Après discussion, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le principe de cette participation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous actes et signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

***Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.***

**PAVIE, le 23 juin 2023****Le Maire,****Jean-Michel BLAY**